



Université de Bretagne Occidentale

Emploi-type Referens :
G5B45

Catégorie

Corps

BAP G
Patrimoine immobilier,
Logistique, Restauration
et Prévention

Famille B
Logistique

**Opérateur-trice de
maintenance**
Faisant fonction de
**Adjoint.e technique sécurité et
prévention**

C

ATRF

Voie d'accès

Recrutement sans concours (voie directe)

**Nombre de postes
ouverts**

1

**Présentation de
l'établissement**

L'Université de Bretagne Occidentale (UBO) est un établissement pluridisciplinaire implanté sur cinq sites géographiques. Il accueille près de 22 000 étudiant.e.s avec le concours de 2 400 personnels enseignants et BIATSS.

Localisation du poste

Service Santé et Sécurité au Travail (SST), Brest.

Missions

- Au sein du service santé et sécurité au travail de l'Université, l'adjoint.e technique sécurité et prévention veille, sous l'autorité de la responsable du service, au respect des dispositions réglementaires en sécurité incendie et notamment à l'exploitation des systèmes de sécurité incendie.
- Il/elle exécute différentes tâches concourant à la mise en œuvre de la politique sécurité et prévention des risques de l'établissement.

Activités exercées

- Intervenir en cas de dérangement sur les Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) pour un premier diagnostic et faire intervenir les prestataires de maintenance.
- Assurer la gestion des alarmes incendie : remise en veille et réarmement des équipements/asservissements et contacter les secours
- Utiliser le logiciel de supervision incendie
- Participer à l'organisation des exercices d'évacuation incendie
- Assurer la vérification de certaines installations techniques de sécurité (portes coupe-feu, clapets coupe-feu, ouvrants de désenfumage naturel, baies accessibles, éclairage de sécurité) et formuler des préconisations pour la remise en état (*rédaction des rapports de contrôle*)
- Suivre les dépannages des SSI par les prestataires extérieurs
- Animer des actions de formation en sécurité incendie et secourisme auprès des personnels et usagers de l'Université
- Assurer la distribution des contenants de stockage des déchets chimiques et biologiques aux services et unités

	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer l'accompagnement des prestataires de collecte et retraitement des déchets chimiques et biologiques sur les sites • Gérer le stock de matériels (<i>formations secouristes, contenants déchets dangereux, équipements de sécurité incendie</i>) • Accompagner les contrôleurs techniques des organismes extérieurs sur les sites (<i>ex : SSI, désenfumage, extincteurs, sorbonnes</i>) et certains prestataires (<i>sanitation</i>) et tenir à jour les tableaux de suivi des non conformités relevées • Assurer la maintenance de certains équipements de sécurité et réaliser des travaux ponctuels sur des équipements de sécurité : remplacement cartouches CO2 désenfumage, remplacement de vitres de DM, remplacement ou réparation de ventouses sur PCF. • Conseiller et sensibiliser les personnels de l'Université dans les domaines de la sécurité incendie et la gestion des déchets dangereux • Réaliser des campagnes d'affichage (<i>mise à jour des effectifs des salles d'enseignement, consignes de sécurité...</i>) • Participer à l'élaboration des plans d'évacuation et d'intervention incendie des bâtiments (<i>relevés sur site</i>)
<p>Connaissances et compétences requises</p>	<p>Connaissances (savoirs) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaissances en sécurité incendie et sur la réglementation relative aux Etablissements Recevant du Public (ERP) • Connaissance des Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) • Savoir utiliser les outils bureautiques (<i>Excel, Word, Powerpoint</i>) • Sensibilisation à la gestion des déchets chimiques et biologiques <p>Compétences techniques et opérationnelles (savoir-faire) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exploitation des Systèmes de Sécurité Incendie (SSIAP 1) • Connaissance des équipements de sécurité incendie et de leur fonctionnement • Savoir établir un diagnostic sur une situation • Savoir réagir en cas de situation imprévue • Savoir appliquer des normes-règles-procédures • Sécurité électrique TBT - BT : BE manœuvre, BS • Aptitude rédactionnelle <p>Aptitudes relationnelles et comportementales (savoir-être) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sens du relationnel • Capacité d'écoute et de dialogue • Capacité à transmettre une information et à rendre compte • Sens de l'organisation et de la planification des tâches • Autonomie

<p>Environnement de travail – conditions d'exercice</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'activité s'exerce au sein du Service de santé et sécurité au travail (SST) qui assure des missions de conseil en prévention des risques professionnels ainsi que des missions opérationnelles telles que la mise en œuvre du programme annuel de formations santé et sécurité au travail, le suivi des vérifications réglementaires, le conseil aux unités dans l'application de la réglementation relative à l'intervention des entreprises extérieures, la mise en place de la gestion des déchets dangereux, le conseil aux exploitants des établissements recevant du public (ERP) et la préparation des visites des commissions de sécurité incendie. • Le service SST est constitué de 6 agents : dont la responsable du service également conseillère de prévention, une assistante administrative, 3 technicien-nes en sécurité et prévention et un-e animateur-trice en prévention des risques.
<p>Conditions réglementaires pour postuler</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune condition de diplôme ou d'âge exigée. • Être de nationalité française à la date de la 1ère réunion du jury en charge de présélectionner les candidat-e-s en vue d'une audition. • Jouir de ses droits civiques (<i>avoir le droit de vote et pouvoir se présenter à une élection en France ou dans son pays d'origine</i>). • N'avoir fait l'objet d'aucune condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatible avec les fonctions exercées. • Justifier de sa participation à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) ou à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) • Être titulaire du permis de conduire : <u>pour les candidats recrutés pour exercer des missions de conduite automobile</u> pour lesquelles ils doivent justifier de la possession du permis de conduire ou d'une habilitation appropriée aux véhicules et engins utilisés en cours de validité (<i>article 3-1 du décret n° 2016-580 modifié relatif à la carrière des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat</i>)